



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 23 octobre 2017

## Communiqué de presse

# PLAN PRÉFECTURES NOUVELLE GÉNÉRATION DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES DE DÉLIVRANCE DES TITRES FERMETURE DÉFINITIVE DES GUICHETS « CARTE GRISE » ET « PERMIS DE CONDUIRE »



**Avec la généralisation des téléprocédures, la réforme engagée depuis 2016 au sein du réseau des préfectures et des sous-préfectures sous l'appellation « *plan préfectures nouvelle génération* » est désormais opérationnelle.**

La simplification est au cœur des préoccupations de l'État. Avec le plan « préfectures nouvelle génération » et notamment son volet consacré à la dématérialisation des procédures de délivrance des titres, les administrés peuvent désormais effectuer directement en ligne leurs demandes de carte nationale d'identité, de passeport, de permis de conduire ou de carte grise, depuis le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS – <https://ants.gouv.fr>).

Il s'agit de rendre les démarches des administrés plus faciles et rapides en réduisant leurs déplacements et en évitant les délais d'attente inutiles.

La mise en place de ces télé-procédures s'accompagne de l'ouverture, le 6 novembre, de plateformes spécialisées, dites Centres d'Expertise et de Ressources Titres (CERT), chargées d'instruire les demandes ainsi dématérialisées.

Un CERT permis de conduire sera installé à Lille. Les demandes de cartes grises des administrés du Nord seront instruites par le CERT d'Amiens et les demandes de permis de conduire par le CERT de Cergy-Pontoise.

**Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> novembre, les guichets «cartes grises » et « permis de conduire » de la préfecture et des sous-préfectures seront définitivement fermés** et les demandes de titres devront obligatoirement être effectuées sur le site de l'ANTS (<https://ants.gouv.fr>).

Pour ce qui concerne les cartes grises, les administrés peuvent également avoir recours aux services d'un professionnel de l'automobile habilité.

Pour tout renseignement relatif aux titres (carte grise, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport), un **numéro unique** est mis en place : le **34 00** (0.06 centime / minute).

Retrouvez toutes les démarches en ligne sur <https://ants.gouv.fr>.

Les guichets demeurent accessibles pour les restitutions ou remises des permis de conduire et, jusqu'au 30 novembre, pour les professionnels de l'automobile qui ne pourraient effectuer eux-mêmes des opérations (anomalies bloquantes, cas particuliers non couverts par des habilitations ou incident technique). Les ressortissants de pays tiers à l'Union européenne pourront déposer leur demande d'échange de permis étranger auprès des services des étrangers de la préfecture et des sous-préfectures. Pour consulter les modalités d'accueil dans nos services : <http://www.nord.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Horaires-et-coordonnees>